

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1<sup>er</sup> avril, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 26 mars par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Présents** : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL absent à l'ouverture arrive à 20 heures 25.

**Procuration** : Monsieur Jean-Pierre JACOULOT absent excusé, a donné procuration à Monsieur Anthony MERIQUE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Alfonso HEREDIA

Le PV de la séance du 11 mars 2019 est adopté sans observation.

### I Finances :

#### Décision du Maire N°3/2019 :

Le Maire décide de recourir à un emprunt moyen terme pour financer une partie des travaux d'aménagement du parking de la salle polyvalente. Après avoir pris connaissance des propositions remises par quatre banques et sur avis de la commission finances, il décide de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt et approuve le tableau d'amortissement.

Montant : 150 000.00 €

Durée : 168 mois

Taux fixe : 1.13 %

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : 188 €

Garantie : Inscription au budget

#### Décision du Maire N°4/2019

Monsieur le Maire décide d'accorder à Mme PIERRE Françoise, domiciliée 30 Cité des Sapins 25450 DAMPRICHARD, le versement de la somme de 58.60 euros en échange de la rétrocession de la concession funéraire n°582 située place N°2 à la commune.

#### Budget communal 2019 : produit des contributions directes 2019: fixation du taux Délibération N°9/2019

Le Conseil Municipal, réuni en session budgétaire, sur proposition de la commission des finances, fixe la somme à recouvrer par l'administration fiscale au titre des contributions directes pour l'année 2019 (art. 73111) à la somme de 548 268.00 € avec une augmentation de 1% du taux de chacune des taxes :

-	Taxe d'habitation : taux de 14.91 % devant produire la somme de	346 359.00 euros
-	Taxe foncier bâti : taux de 8.53 % devant produire la somme de	167 443.00 euros
-	Taxe foncier non bâti : taux de 25.25 % devant produire la somme de	34 466.00 euros
	TOTAL	548 268.00 euros

Nombre de voix : « pour » : 17 dont une procuration

Nombre de voix : « contre » : 0

Nombre d'abstentions : 0

Arrivée de Monsieur Damien SCHELL à 20 heures 25.

### Demande de subvention de l'Association « Chorale la Cécilia » :

Les dossiers de demandes de subventions des associations doivent être rendus pour le 31 janvier de l'année en cours pour être examinés par la commission finances préalable au vote du budget. « La chorale La Cécilia » avait omis de rendre son dossier dans les délais pour des raisons inopinées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 200.00 euros à cette association.

### Examen et vote du budget primitif 2019 : Délibération N°10/2019

L'assemblée passe à l'examen du projet de budget primitif pour 2019 qui reprend à la fois les crédits de reports et les excédents ou les déficits des différents comptes administratifs 2018.

Le projet de budget est ainsi arrêté :

<b>BUDGET PRIMITIF 2019</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Prévisions BP</b>	<b>Résultat</b>
	<b>Exercice 2018</b>	<b>CA 2018</b>	<b>suppl.2019</b>	<b>BP</b>
<b>Budget Principal</b>				
Dép.fonctionnement				1 471 010.83
Rec.fonctionnement		255 545.84	1 215 464.99	1 471 010.83
Dép.investissement	77 709.38	631 842.42	1 101 947.84	1 811 499.64
Rec.investissement	78 041.75		1 733 457.89	1 811 499.64
<b>Budget Forêts</b>				
Dép.fonctionnement				94 680.94
Rec.fonctionnement		14 670.94	8 0001.00	94 680.94
Dép.investissement	2 915.00	788.35	39 687.23	43 390.58
Rec.investissement				43 390.58

Les principales nouvelles opérations d'investissement retenues dans ce projet sont :

- \* Aménagement du parking de la salle polyvalente 398 000.00 € TTC
- \* Eclairage public (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche) 135 000.00 € TTC
- \* Aménagement du cimetière 126 500.00 € TTC

L'assemblée vote à l'unanimité le budget 2019 ainsi arrêté.

### Demande de subvention DETR pour l'aménagement et l'agrandissement du cimetière : délibération N°12.04

Monsieur Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR pour financer une partie des travaux de l'aménagement et de l'agrandissement du cimetière.

Le Conseil Municipal s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant estimé s'élève à 105 416.67 € HT soit 126 500.00 € TTC.

Auxquels s'ajoutent les frais de géomètre 1 301.15 € HT soit 1 561.38 € TTC.

Coût total de l'opération 106 717.82 € HT et 128 061.38 € TTC.

L'assemblée se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres :	= 52 394.21 € HT
Subvention DETR HT X 30 %	= 32 015.46 € HT
FCTVA TTC X 16.404 %	= 21 007.00 € HT
Total	= 105 416.67 € HT

Les crédits suffisants seront inscrits au budget communal 2019 pour assurer le financement de la partie non subventionnée.

Monsieur le Maire s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision de subvention et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant obtention de la décision d'attribution de subvention.

## **II Urbanisme**

### **DPU**

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'immeuble suivant :

\* parcelle cadastrée section AC N°360 située 18 rue Octave STORTZ pour une contenance 10 ares 03 ca à Madame et Monsieur Michaël MALTET.

### **III Forêt**

#### **Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office national des Forêts en lieu et place de la commune : Délibération 11.04**

Le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

## **IV Questions diverses**

Monsieur Le Maire fait un bilan des travaux de voirie :

-L'enrobé sur le chemin des Fosses est terminé.

-Les travaux entre l'entrée de la rue du Finage et celle de la rue des Tilleuls pour la pose de bordures de trottoirs ainsi que la réalisation d'une plate-forme pour l'attente du bus sont en cours.

-Une réunion est prévue mardi 2 avril pour présenter le plan d'exécution des travaux des entreprises Vermot et Lacoste pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22 heures 35.